



Conseil de Quartiers 3ème séance

N° 3

(Saint-Philippe, Les Clausonnes, La Chèvre d'Or, La Noria)

1- Contexte

- ⇒ Conseil de quartiers organisé le 17 mai 2016 à 18h00, Université Sophia Politech
- ⇒ Nombre de participants : 18
- ⇒ Ordre du jour :

Atelier de sensibilisation aux risques naturels : connaître les phénomènes naturels, appréhender notre vulnérabilité et ainsi acquérir les règles de conduite et les réflexes adéquats.

⇒ Déroulé :

- ✚ 18h00 – 18h30 : Accueil des citoyens
- ✚ 18h30 – 18h35 : Point information
- ✚ 18h35 – 18h40 : Présentation des étapes et de l'ordre du jour
- ✚ 18h40 – 19h30 : Intervention de M. SACHER et de Mme HERVE (association Cyprès), projection du power point sur les risques majeurs.
- ✚ 19h30 – 20h15 : Questions diverses
- ✚ 20h20 : Fin de la séance

2- Point information

- ✚ Réunion publique sur l'aménagement de la RD4 (entre le chemin des Cabots et chemin Saint-Pierre):
Une réunion publique est organisée le 13 juin 2016 à 18h00 à la salle Gilardi. Cette réunion a pour objectif de présenter une partie du réaménagement de la route de la mer en présence de M. Michel VINCENT responsable de la SDA (Subdivision Départementale de l'Aménagement) et de Mme Sophie DESCHARENTRES, conseillère départementale.

- ✚ Système d'appels en nombre
La Mairie a fait l'acquisition d'un logiciel afin d'envoyer un message SMS/ appel téléphonique en cas d'alerte de risques majeurs.
Prochainement une campagne d'information sera réalisée par le service communication dans le Biot Info du mois de juillet et également sur le site de la mairie de Biot, afin de procéder à l'inscription de la population sur le logiciel.
- ✚ Association CYPRÈS
Cyprès est une association qui intervient autour de l'information sur la prévention des risques majeurs en région PACA. Celle-ci apporte son expérience auprès :
 - des collectivités territoriales
 - des industriels de la régionM. Michel SACHER (directeur) et Mme Caroline HERVE (responsable du pôle risque technologiques) organisent les ateliers de sensibilisation aux risques majeurs.

3- Présentation Risques Majeurs par l'association CYPRÈS

Présentation en pièce jointe

4- Questions diverses

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous apporter des précisions sur la Ligne SNCF ?

Réponse de la commune :

Au vu du manque d'informations que possède la commune, Mme le Maire s'oppose au passage de cette nouvelle ligne sur le territoire de Biot. La municipalité adopte une motion au Conseil municipal du 18 mai 2016 pour s'opposer au projet. De plus Mme le Maire doute même sur l'intérêt général et de la viabilité économique de ce projet.

Question d'un citoyen :

Connaissez-vous le parcours du Bus-Tram

Réponse de la commune :

Une réunion sera organisée au mois de septembre 2016 concernant le projet du « bus-tram ». Cependant, le tracé est consultable sur le site internet de la CASA (Communauté d'agglomération Sophia Antipolis).

Question d'un citoyen :

Quand va avoir lieu la réfection de la route des Clausonnes qui a été endommagée suite aux inondations ?

Réponse de la commune :

Le marché des travaux est en cours, les travaux doivent débuter au mois de juin et finir au mois de septembre 2016. Un confortement de talus avec protection berlinoise : (mur d'étanchéité avec une partie surélevée) est prévu.

Question d'un citoyen :

Pourquoi le chemin de Vallauris n'est toujours pas en sens unique ?

Réponse de la commune :

La commune est en réflexion avec le Conseil départemental sur ce point précis, mais le chemin de Vallauris n'est pas prioritaire dans leur liste de travaux.

Question d'un citoyen :

Serait-il possible de réétudier les horaires de la ligne scolaire desservant le lycée Simone Veil, car ils ne sont pas toujours coordonnés avec les horaires des étudiants ?

Réponse de la commune :

La commune encourage les utilisateurs à faire connaître les dysfonctionnements de cette ligne afin de pouvoir relayer ces informations au service Envibus de la CASA.

Question d'un citoyen :

Serait-il possible que le ramassage des déchets (les bacs jaunes) soit fait plusieurs fois par semaine ?

Réponse de la commune :

Le ramassage s'effectue une fois par semaine sur Biot. Un ramassage supplémentaire supprimerait un ramassage de récolte d'ordures ménagères.

Question d'un citoyen :

Est-ce que la route des Colles est une voie départementale ? Car il y a beaucoup de nuisances sonores. Que pouvez-vous faire concernant ce problème ?

Réponse de la commune :

En effet cette route dépend du Conseil départemental, ce dernier est en réflexion sur ce projet, notamment pour réduire la vitesse.

Question d'un citoyen :

Peut-on aménager une piste cyclable allant du village de Biot jusqu'à Saint Philippe ?

Réponse de la commune :

Le conseil départemental a été informé de cette demande, mais ce projet est en réflexion en collaboration également avec notre municipalité au travers des ateliers organisés pour la révision du PLU.

Question d'un citoyen :

Peut-on modifier les horaires d'ouverture du plateau sportif ?

Réponse de la commune :

Des horaires ont été établis pour une période de test durant la 1^{ère} année. Ceux-ci ne sont pas figés et pourront être modifiés si besoin.

Lors de cette séance, la configuration de la salle ne permettait pas d'organiser des ateliers regroupant plusieurs personnes donc la réflexion sur les exemples de risques majeurs s'est effectuée individuellement.

20h20 : Fin de la séance